

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30/042013**

Présents : Marcel ALGOUD, Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Pascal BRUNET, Jean-François BOUVAT, Valérie EYMARD, Marie Danielle ARNAUD.

Absent excusé : Jacques L'HUILLIER (pouvoir à Marcel ALGOUD).

Absents non excusés : Florence PESENTI, Christine COTTIN, Frédéric BOLMONT.

Christophe MORINI a été nommé secrétaire.

**Approbation du procès verbal du 25/03/2013**

Approuvé à l'unanimité.

**Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet**

**Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet**

Considérant que M. Jean-Paul MENDEZ est inscrit sur le tableau annuel d'avancement de grade établi par ordre de mérite en fonction de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience, après avis de la commission administrative paritaire du CDG Drôme en date du 28/03/2013, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité de la suppression de l'emploi d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> mai,

<b>Filière</b>	<b>Grade</b>	<b>Nombre de postes</b>
<b>Administrative</b>	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1
	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1/2
<b>Technique</b>	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	2
	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
	C.D.I. agent à temps non complet 17h30	1

**Création d'une piste forestière massif de Beurre**

Le Maire rappelle à l'assemblée que ce projet consiste en la création d'une desserte accessible aux grumiers reliée à la route départementale 215, par la mise au gabarit d'une piste existante (portion 1 et 2) et par une création jusqu'en amont du versant « Combe Male », les travaux concerne une longueur de 1775 ml. Cet axe structurant est complété par 5 tronçons de pistes de débardage, pour une longueur totale de 2455 ml.

Ce projet est envisagé afin de pouvoir exploiter dans de meilleures conditions économiques les bois d'une partie du massif et pour un tiers le rendre exploitable.

La commune de St Agnan est maître d'ouvrage du projet, mandaté par les autres propriétaires.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de solliciter des aides publiques pour cette opération :

**Coût de l'opération** (y compris maîtrise d'œuvre) : 64 310 euros HT

**Proposition de Plan de financement :**

Etat (PDRH) : 12 862 euros 20%

Région (PSADER) : 12 862 euros 20%

Union Européenne (FEADER) : 25 724 euros 40%

**Total des aides publiques sollicitées : 51 448 euros**

Autofinancement : 12 862 euros soit 20% à charge de la commune et des propriétaires desservis (conventions d'autorisation et participations signées)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de porter le projet de desserte forestière du massif de Beurre, sous réserve d'acceptation de l'ensemble des propriétaires des forêts desservies et de l'obtention des subventions demandées, pour un coût total de l'opération (y compris la maîtrise d'œuvre) de 64.310 € HT. La maîtrise d'œuvre du projet est confiée à l'ONF et des aides financières vont être demandées auprès de l'Etat, de l'Europe et de la Région Rhône Alpes

**Cantine scolaire**

Une réunion a eu lieu entre un représentant du Département de la Drôme, de la commune de La Chapelle en Vercors, de la commune de Saint Agnan et la principale du collège au sujet du tarif appliqué au prix du repas fourni par le collège. Il a été expliqué aux communes utilisatrices du service que le prix actuellement facturé de 3,98 € n'est pas en adéquation avec le coût du repas et de l'accueil des enfants dans les locaux du collège pour la Chapelle. Dans les prochaines années, avec échéance en 2015, le prix du repas aux communes devrait atteindre environ 6,50 €. Une réflexion sera à mettre en place très prochainement. Pour la prochaine rentrée une faible augmentation du prix du ticket vendu à St Agnan (actuellement 3,30€) sera appliquée selon l'augmentation faite par le collège. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

### **Homologation piste de ski au Col de Rousset pour les compétitions**

Le Maire explique à l'assemblée que pour pouvoir organiser des compétitions de ski alpin sur la station du Col de Rousset, il est nécessaire d'avoir une piste homologuée respectant certaines normes et plus précisément une largeur de 30 mètres. Le Service Montagne du Département de la Drôme a demandé de pouvoir élargir la piste du Vallon côté gauche qui, actuellement, fait 23 mètres de large.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise les services du Département à apporter les modifications de largeur nécessaires à l'homologation de la piste du Vallon côté gauche par la coupe de bois, par leurs services, permettant cet élargissement et précise que l'ensemble du bois coupé sera regroupé et laissé à disposition de la commune pour mise en vente ultérieure. Il est également demandé que les travaux soient réalisés sans gêne apportée au Groupement Pastoral utilisateur de ces parcelles en périodes estivales.

### **Questions diverses**

#### **\* Courrier de M. Roger VIGNON**

M. le Maire fait lecture du courrier déposé en mairie par M. Vignon et demande à M. le commandant de gendarmerie JM Quessette, invité au conseil municipal à se sujet, de plus amples précisions.

#### **\*Réclamation de Mme Samuel**

M. le Maire rappelle qu'un titre de recette avait été émis à l'encontre de Mme Samuel pour participation aux nombreux travaux qui ont dû être réalisés dans l'appartement communal suite à son départ. Mme Samuel ayant fait appel à un médiateur « défenseur des droits » de la Préfecture pour régler le litige, M. Algoud se charge de la contacter pour trouver un terrain d'entente.

#### **\*Déclassement partiel voie communale n°23 La Britière**

Suite au déclassement de cette voirie M. David Rambaud, par voie d'avocat, demande le retrait de la délibération. Ce dossier est à ce jour dans les mains du conseil juridique de la commune.

#### **\*Litige chemin rural du domaine privé communal lieu dit Les Versannes**

La commune, après un premier appel à son assistance juridique et expertise des lieux, n'avait pas été jugée responsable et le dossier avait été classé en Août 2012.

Une nouvelle convocation à expertise a été demandée par M. Pascal Marcon pour définir à nouveau les responsabilités de chacun. Celle-ci a eu lieu début avril. La commune est dans l'attente des conclusions et suites données à cette affaire.

#### **\*Demande du PNRV pour la mise en place d'un panneau sur la Réserve Naturelle**

Le PNRV souhaiterait faire installer un panneau d'information sur le parking de Beurres. Un emplacement est à déterminer pour éviter que celui-ci soit endommagé par le déneigement. Marcel Algoud se charge de rencontrer Pierre Eymard Biron responsable de la réserve.

#### **\*Signalétique aux Chaberts**

Des habitants se plaignent de la vitesse excessive de certains usagers à l'entrée du hameau et souhaiteraient la mise en place d'une signalétique adaptée. Cette route étant départementale la demande en sera faite au responsable des routes.

#### **\*Fête du Bleu 2014**

L'ACCA de St Agnan souhaiterait que la date de la Fête du Bleu ne soit pas la même que celle normalement retenue pour la vogue du village. En effet le prestataire retenu pour le tir du ball-trap ne peut se rendre disponible que pour le dernier week-end de Juillet et les bénévoles de l'ACCA ne pourraient du coup pas s'occuper du ball-trap et du comice agricole. La date de la Fête du Bleu est donc fixée au premier week-end d'Août.

#### **\*Elagage chemins par l'ACCA**

Pascal Brunet informe que le départ du chemin des « Crétins » reliant le village au hameau de Chabottes serait à faire.

#### **\*Demande de location parcelles communales par le GAEC de la Luire**

Se sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal

#### **\*Divers CCV**

**SPANC** : Le contrôle de l'ensemble des habitations du canton va se terminer cet été. Ch. Morini rappelle que même si un assainissement collectif est à l'étude pour certains hameaux, l'ensemble des habitations doit être contrôlé de façon à faire un diagnostic de l'existant. Il précise qu'environ 70% des installations du canton sont non conformes et que toutes les installations antérieures à Juin 2010 sont considérées par la loi comme de anciennes installations.

Séance terminée à 23h00.

Prochaine séance du Conseil Municipal fixée au vendredi 31 mai.